



Le SNUipp-FSU 85

à

Mesdames, Messieurs les Maires  
du département de la Vendée

*copie à*

M. le Préfet de Vendée

M. le DASEN de Vendée

M. le Président du Conseil Général de Vendée

Mmes, M. les parlementaires de Vendée

La Roche sur Yon, le vendredi 21 décembre 2012

Madame, Monsieur le Maire,

Aujourd'hui, l'école primaire à laquelle nous savons que vous êtes très attaché-e connaît de belles réussites. Malheureusement, elle connaît aussi de réelles difficultés marquées par une corrélation insoutenable entre échec scolaire et origine sociale et ce malgré l'engagement professionnel des enseignants.

Le Président de la République a affiché l'école primaire comme étant une priorité. Le SNUipp-FSU, premier syndicat dans le 1<sup>er</sup> degré, prend acte de cette volonté mais reste critique sur les mesures qui sont en train de se prendre. Nous voulons, avec détermination, faire valoir ce qui nous semble souhaitable pour que la priorité au primaire devienne une réalité concrète dans toutes les écoles.

Comme l'écrit le Premier Ministre dans le courrier qu'il vous a adressé le 18/12/2012, « *la réussite de nos enfants à l'école primaire est grandement tributaire des conditions dans lesquelles ils étudient* ». **Si les rythmes scolaires sont un sujet important, chacun admet aussi qu'ils ne constituent pas le seul levier pour améliorer la réussite des élèves.** Celle-ci exige notamment une baisse du nombre d'élèves par classe, une refonte de la formation professionnelle des enseignants, une maternelle revitalisée, des approches pédagogiques diversifiées avec notamment plus de maîtres que de classes mais aussi des RASED réhabilités...

Lors de son intervention au congrès des Maires de France, le Président de la République a annoncé que la réforme des rythmes scolaires s'étalerait sur deux rentrées. Aujourd'hui, il apparaît que les conseils municipaux auraient jusqu'à début mars prochain pour déclarer leur intention de passer à 4,5 jours ou de rester à 4 jours à la rentrée 2013.

.../...

**Syndicat National Unitaire des Instituteurs, Professeurs des Écoles et PEGC de Vendée**

Cité des Forges - Bat. A - Esc. E - BP 01 - 85001 La Roche-sur-Yon Cedex

Tel : 02.51.62.03.14 - Fax : 02.51.05.56.80 - Courriel : [snu85@snuipp.fr](mailto:snu85@snuipp.fr) - Site : <http://85.snuipp.fr>

Pour le SNUipp-FSU 85, cette décision prise en dehors de toute concertation montre bien qu'un temps suffisant de réflexion est indispensable. À ce jour, aucune décision n'a été prise quant au temps de service des enseignants des écoles ; cette réforme se déroule d'ailleurs sans eux. De plus, d'autres questions majeures se posent : le recrutement en nombre suffisant de personnels compétents pour les communes et l'organisation du transport scolaire pour le conseil général. L'annonce du chef de l'État va générer une école à deux vitesses, ce que nous ne pouvons accepter.

L'organisation de la semaine scolaire relève des compétences du Directeur Académique des services de l'Éducation nationale du département. Néanmoins, le projet que vous souhaitez mettre en place localement doit nécessairement être soumis au conseil d'école, réunissant parents, enseignants et élus locaux, conformément à l'article D411-2 du Code de l'éducation.

Pour nous, il s'agit bien de construire un temps de l'enfant, journée et semaine, articulant de manière cohérente des temps scolaires et périscolaires de qualité pour tous. À ce titre, le SNUipp-FSU est particulièrement attaché à ce que soit garantie l'égalité territoriale, notamment dans l'offre des activités culturelles, artistiques ou sportives annoncées. C'est pour cela que nous avons demandé au gouvernement d'une part un cadrage national et d'autre part que toutes les communes bénéficient de moyens pérennes nécessaires à la mise en place de cette réforme des rythmes éducatifs.

**Au niveau local, un partenariat confiant et serein est donc indispensable.** Madame, Monsieur le Maire, nous souhaitons donc que les enseignants soient informés et consultés au sujet des intentions des mairies concernant l'organisation de la semaine scolaire. La coopération de tous les acteurs partie prenante de ce dossier est indispensable et ce dans l'intérêt des élèves.

Ainsi, nous appelons les équipes pédagogiques à réunir un conseil d'école avec ce point à l'ordre du jour, dès que le cadrage national aura été arrêté. Les membres de cette instance doivent participer activement aux choix de l'organisation du temps scolaire de la semaine et à l'élaboration éventuelle d'un projet éducatif territorial. Aucune décision ne doit être prise avant que les discussions nationales sur le temps de service des enseignants n'aient abouties.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur le Maire l'expression de nos respectueuses salutations.

Pour le SNUipp-FSU Vendée,  
*Jean-Jacques BOBIN*, *Pierre CAMINADE*,

### *Co-secrétaires départementaux*